



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

Secrétaire des séances : B. Denis et L. Gabillon

CCAS

Présents : C. Cotte, J.P. Debié, B. Denis, A. Faure, K. Gabillon, L. Gabillon, M. C. Noir, P. Ponsard, I. Perrichon, P. Reynaud, S. Vincent, R. Verger, D. Wajda
 Excusés : Ch. Vincent (pouvoir à S. Vincent), Cl. Vincent
 Absents : A. Broucke, Y. Muet

DELIBERATIONS

Compte administratif 2018 – CCAS		
Dépenses	Recettes	Déficit
7 543,36 €	5 697,28 €	1 846,08 €

Reliquat en section d'investissement de **61.78 €**.

L'exercice 2018 se termine avec un déficit de fonctionnement de 1 846,08 €, l'exercice 2017 s'était terminé avec un excédent de fonctionnement de 3 937,45 €. Il est donc reporté un cumul excédentaire de **2 091,37 €** sur le budget primitif 2019.

Budget primitif 2019 – CCAS			
Dépenses votées		Recettes votées	
Libellés	Montants	Libellés	Montants
Dépenses diverses (repas + colis)	2 500 €	Excédent fonctionnement	2 091,37 €
Autres fournitures non stockées	400 €	Concessions	160,63 €
Contrat de prestations services	4 000 €	Redevances service car. social	4 000 €
Annonces et insertions	180 €	Locations diverses	48 €
Fêtes et cérémonies	1 520 €	Subvention du budget principal	2 500 €
Action sociale	200 €	Total des recettes	8 800 €
Total des dépenses	8 800 €		

- **Le compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et le budget primitif 2019 sont votés à l'unanimité.**
- **Location du terrain 2017 (non voté en 2018) :** les membres du CCAS se prononcent sur le montant de la location en se basant sur l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral. Ce dernier a baissé de 3,02 % en 2017. Le loyer dû par Mr Pequay pour la location 2017 est proposé à 23,85 €. (vote pour à l'unanimité)
- **Location du terrain 2018:** les membres du CCAS se prononcent sur le montant de la location en se basant sur l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral. Ce dernier baisse de 3,04 % en 2018. Le loyer dû par Mr Pequay est proposé à 23,12 €. (vote pour à l'unanimité)
- **Convention de partenariat avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu dans le cadre de la téléalarme :** les membres du CCAS autorisent la signature pour la reconduction de la convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu permettant à la commune de facturer en direct les usagers de son territoire. (vote pour à l'unanimité)

COMMUNE

Excusés : O. Chanel, C. Grange (pouvoir à D. Wajda)
 Absents : A. Broucke

Compte administratif 2018 – Commune					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit
462 486,76 €	598 331,64 €	135 844,88 €	917 663,03	545 396,44 €	372 266,59 €

L'excédent de fonctionnement 2018 est de 135 844,88 €. Le report d'excédent des exercices antérieurs était de 101 875,97 €. L'excédent à reporter en 2019 est donc de **237 720,85 €** dans la section fonctionnement.

L'exercice 2018 se termine avec un déficit de 372 266,59 € pour la section investissement. Le report d'excédent des exercices antérieurs était de 783 390,29 €. L'excédent à reporter en 2019 est donc de **411 123,70 €** dans la section investissement.

- **Le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 sont votés à l'unanimité.**
- **Le Conseil vote à l'unanimité le maintien des taux 2018 sans augmentation pour 2019 et ceci pour la troisième année.**

Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation : 8,83%	Taxe d'habitation : 8,83%
Taxe foncière sur le bâti : 16,10%	Taxe foncière sur le bâti : 16,10%
Taxe foncière sur le non bâti : 49,90%	Taxe foncière sur le non bâti : 49,90%

Budget primitif 2019 – Commune			
Fonctionnement			
Dépenses votées		Recettes votées	
Libellés	Montants	Libellés	Montants
Charges à caractère général	188 720 €	Produits des services	58 220 €
Charges de personnels	226 500 €	Impôts et taxes	286 780 €
Autres charges de gestion	44 650 €	Dotations et participations	115 670 €
Charges financières (<i>prêts...</i>)	12 000 €	Autres produits de gestion	3 979,15 €
Titres annulés	1 000 €	Excédent antérieur reporté	237 720,85 €
Imprévus	20 000 €	Total des recettes	702 370 €
Virement à la section d'investissement	180 834 €		
Opérations d'ordre entre sections, dotations aux amortissements sur équipements	28 666 €		
Total des dépenses	702 370 €		

Investissement			
Dépenses votées		Recettes votées	
Opérations/articles	Montants	Libellés	Montants
Mairie	13 800 €	Solde d'exécution reporté	411 123,70 €
Ecole	271 400 €	Virement de la section fonctionnement	180 834 €
Route	80 000 €	FC TVA	23 976,30 €
Terrains	24 000 €	Taxe d'aménagement	10 000 €
Signalisation	17 500 €	Subvention régionale (restaurant scolaire, zone de loisirs)	33 800 €
Aménagement voirie	73 000 €	DETR (restaurant scolaire, zone de loisirs)	170 000 €
Stade	225 000 €	Opération d'ordre entre sections, amortissements sur équipements	28 666 €
Eglise	5 000 €	Total des recettes	858 400 €
Cimetière	5 000 €		
Cure	34 000 €		
PLU	30 000 €		
Accessibilité des bâtiments	10 000 €		
Remboursement de capital	28 500 €		
Dépenses imprévues	41 200 €		
Total des dépenses	858 400 €		

Pour 2019, la section fonctionnement est proposée avec un budget équilibré à 702 370 €. La section investissement est proposée avec un budget équilibré à 858 400 €. Il est rappelé que le budget n'est qu'une prévision de dépenses et recettes pour l'année en cours calée chapitre par chapitre alors que le compte administratif est le réalisé par le Maire sous le contrôle du Conseil municipal.

- **Le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité.**
- **Amortissement des subventions d'équipement versées dans le cadre du projet EPORA :** en 2017, la commune a apporté sa participation financière au projet réalisé par EPORA pour un montant de 28 666€ sous forme d'une subvention d'équipement. Toute subvention versée pour financer la réalisation d'un équipement doit s'accompagner d'une obligation d'amortissement. Il faut également inscrire les écritures comptables au budget primitif en opération d'ordre et fixer la durée d'amortissement par une délibération. Il est proposé au Conseil municipal d'amortir la subvention sur un an en totalité. (vote pour à l'unanimité)
- **Convention pour l'achat d'un désherbeur thermique :** Il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec la commune de St Jean de Soudain dans le cadre de l'achat d'une machine pour le désherbage de la commune pour un montant de 215,92 €. (vote pour à l'unanimité)

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Conseil d'école du 11 février 2019 :

Deux enfants ont quitté l'école en janvier. L'effectif est en légère baisse. Une ouverture de classe n'est donc pas envisagée.

Un point a été fait sur les projets pédagogiques.

L'équipe enseignante a remercié les parents d'élèves et la Mairie pour l'aide au financement notamment pour la classe verte.

Elle a remercié la Mairie pour sa présence et sa réactivité.

Les questions des parents délégués ont été entendues et tous les partenaires vont travailler ensemble autour de ces questions, par exemple en ce qui concerne le recyclage.

A noter, une modification a déjà été réalisée suite aux demandes des parents : les inscriptions à la garderie pourront être prises en compte jusqu'à 13h20 (au lieu de 8h30).

INFORMATIONS

- Prochaine purge des eaux prévue le 14 mars
- Problème de la qualité de l'eau : Monsieur le Maire a demandé à la SEMIDAO de lui permettre de visiter la station de pompage avec un technicien. Il est demandé aux Sérézinois ayant un problème de qualité de l'eau de le signaler par un courrier adressé à la Mairie, qui le transmettra à la SEMIDAO.
- La réunion publique au sujet des travaux d'assainissement prévus chemin de Longeville est reportée au jeudi 21 mars, à 18h30.
- Il y aura une permanence à la Mairie, de 10h à 12h, samedi 30 mars, pour les inscriptions sur les listes électorales.
(Rappel : élections européennes le 26 mai 2019)
- Le prochain Conseil municipal est fixé au 4 avril ; il sera majoritairement consacré à la définition du PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) pour avancer sur le dossier du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- La journée de l'environnement aura lieu le 6 avril ; rendez-vous à 8h45 à la Mairie pour départ des équipes à 9h.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 7 avril. Une réunion du CCAS est programmée le 14 mars en vue de finaliser la préparation et l'organisation de cette journée.
- Le directeur de l'école commencera les inscriptions des nouveaux élèves le 25 mars. Avant de prendre rendez-vous avec lui, il faudra demander un certificat d'inscription à la Mairie.
- Deux assistantes maternelles de la commune souhaiteraient créer une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) et ont sollicité la Mairie pour les aider à trouver un lieu. Un groupe de travail a été créé pour envisager la réhabilitation du bâtiment de la cure.